

• **Organisme Prestataire habilité en Bilan de Compétences**

Une première phase en amont est proposée au candidat. C'est une phase d'accueil et d'information qui lui permet de faire connaissance avec son futur / éventuel conseiller référent et lui permet de comprendre les modalités de l'accompagnement. Cette phase dure 1h maximum, au regard des questions du candidat mais ne fait pas parti du décompte des heures. Est remis au candidat un document succinct présentant les 3 étapes d'un bilan classique.

► **Phase préliminaire : 1^{er} rdv individuel (2h)**

Entretien individuel favorisant l'appréhension du contexte professionnel relatif à la situation du candidat. Analyse de sa demande.
Présentation du programme détaillé et déroulement du bilan de compétences. Repères concrets. Elaboration d'objectifs.

► **Phase d'investigation: du 2^{ème} au 7^{ème} rdv, soit 6 rencontres, rdv individuel (7h30)**

Entretiens personnalisés menés en fonction des objectifs initialement convenus dans la phase précédente.

Le projet sera confronté à la réalité et le participant aura des contacts et enquêtes à mener auprès de professionnels des secteurs et métiers envisagés.

2^{ème} rdv : 1h30

Travail de réflexion et d'analyse sur le parcours personnel et professionnel. Inventaire des goûts et intérêts. Travail de réflexion et d'analyse sur la transformation des goûts en projet (s) professionnel (s).

De l'idéal à la projection. De la projection au projet professionnel.

3^{ème} rdv : 1h

Approfondissement et finalisation de l'entretien précédent. Elaboration du plan d'actions.

Intersession productive : passation des tests psychotechniques et d'orientation.

4^{ème} rdv : 1h30

Interprétation des résultats des tests.

Approfondissement du travail de bilan.

Transformation du bilan en véritable projet professionnel (construire son offre).

5^{ème} rdv : 1h

Approfondissement et finalisation de l'entretien précédent.

Elaboration du plan d'actions.

Intersession productive

6^{ème} rdv : 1h30

Travail de réflexion sur la cible. Recherche et investigations sur les formations permettant de concrétiser le projet. Repérage des personnes ressources dans sa propre entreprise / secteur d'activité.

Adopter une véritable démarche de Marketing Emploi : définir l'offre et la cible. Définir son marché : secteur d'activités, types d'entreprises, métiers, missions, types de contrats proposés.

7^{ème} rdv : 1h

Approfondissement et finalisation de l'entretien précédent.
Elaboration du plan d'actions.

Intersession productive

► Phase de concrétisation : 2 séances collectives - 2h chacune, soit 4 h au total

1^{ère} séance :

Apprendre à construire son réseau pour la recherche d'informations tant sur les métiers que sur les formations visées.

Apprendre à repérer les personnes ressources dans son propre environnement professionnel (entreprise, groupement, fédération professionnelle).

Conseils sur la qualification de fichiers / cible.

Brefs entraînements aux entretiens d'enquêtes professionnelles.

Conseils sur les écrits de la recherche d'emploi.

Intersession productive

2^{ème} séance :

Valorisation des compétences et du projet professionnel.

Bref entraînement aux entretiens (embauche, reconversion, promotion de carrière).

Comment se présenter et argumenter son projet ?

► Phase de conclusion et de synthèse : 8^{ème} et 9^{ème} rdv individuels - 2h30 au total

8^{ème} rdv : 1h30

Entretien individualisé visant à permettre au participant de prendre connaissance et de s'approprier les résultats détaillés des phases précédentes et d'alimenter ainsi le projet professionnel.

Présentation au candidat de l'ébauche du document de synthèse pour avis et apport d'éléments correctifs.

9^{ème} rdv : 1h

Le prestataire remet au candidat un document de synthèse qu'il pourra réutiliser auprès d'interlocuteurs type : Conseiller Pôle Emploi / Cap emploi, Employeur, interlocuteur point relais... dans le cadre de la mise en œuvre de son projet professionnel.

Elaboration d'un plan d'action détaillé pour les 3 mois suivants.

Phase de suivi à 6 mois du candidat permettant à ce dernier de bénéficier d'une rencontre avec son conseiller.

► NB :

Modularisation du bilan de compétences. Le bilan de compétences peut être modularisé et ramené à 12h minimum. Une concertation est mise en place avec les autres structures travaillant avec le candidat, de manière à maintenir la cohérence et le suivi dans la démarche et les besoins identifiés. La durée est alors discutée de même que les axes à approfondir. La phase de conclusion reste essentielle pour permettre la liaison et montrer l'articulation entre les différents dispositifs mobilisés. Elle peut être réduite en fonction de ces données et du contexte du candidat : sa capacité à s'investir dans son projet, son degré d'avancement et son autonomie.